

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3662>



Quand avertir le rectorat de la date de départ en retraite ?

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Retraites -



Publication date: jeudi 21 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Sur le site du rectorat de Dijon, [ici](#), le rectorat indique que pour un départ en retraite à la rentrée 2011, il faut le déclarer avant le 1er novembre.

C'est bien évidemment faux.

C'est une facilité pour les services d'avoir des demandes le plutôt possible pour pouvoir les traiter.

Mais les conditions n'étant pas encore définies, et pour cause !, vous pouvez bien sûr attendre quelques mois.

Le rectorat nous écrit : "Cette date (1er novembre) n'est pas une limite ou un butoir et n'entraîne pas de "retards" préjudiciables ou opposables aux demandeurs".